

REGLEMENT ET BULLETIN 2010 – TRAILS 9kms et 18kms

Art.1 : ORGANISATION :

Les TRAILS NOCTURNE DE SOULAIRES de 9 kms et 18 kms, sont des épreuves inscrites au calendrier des courses hors stade de la fédération UFOLEP, pour le 30 janvier 2010 et est organisé par : **l'Association Sportive et Culturelle de Soulaire** –

ASC Soulaire

14 boulevard des Juifs

28 130 SOULAIRES

Art.2 : DEFINITION DE L'EPREUVE :

Parcours de nuit où les coureurs partiront pour une boucle de 18 kms OU 9 kms pour revenir sur le lieu de départ où sera jugée l'arrivée (école de Soulaire). Uniquement sur des routes, chemins et sentiers autour de SOULAIRES. Balisage du parcours dans les règles de l'art du trail (rubalise en hauteur et fléchage au sol à l'aide de chaux)

Briefing sur la ligne de départ à 18 h 15 .

Départ de la course à 18h30 pour le 9kms.

Départ de la course à 18h45 pour le 18kms .

Le temps limite pour le trail de 9kms est de 1 h.

Le temps limite pour le trail de 18kms est de 2 h.

Tout les coureurs dépassant ce délai effectueront la fin du parcours sous leur entière responsabilité.

Art.3 : ASSURANCE

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

La responsabilité de l'Association sera déchargé dès le retrait du dossard pour abandon, disqualification pour pointage tardif, par décision médicale, ou sur décision de l'Organisation. L'Organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident résultant d'une insuffisance physique pendant ou après l'épreuve ainsi que pour les vols et accidents pouvant survenir sur les aires de stationnement.

Art.4 : SECURITE :

Des bénévoles signaleurs sont présents sur tout le parcours pour assurer la sécurité et servir d'antennes pour le service médicale qui est assuré par un médecin et la croix rouge (départ-arrivée), un motard bénévole reste à leurs dispositions pour assurer une intervention rapide.

Art.5 : RAVITAILLEMENT :

Le principe de cette course est l'auto suffisance alimentaire. Une ceinture porte bidon (fortement conseillés) et une lampe frontale(obligatoire).

Un ravitaillement seulement en eau sur le parcours.

Un ravitaillement (hydratation et nourriture) sur la zone d'arrivée.

Art.6 : ASSURANCE ET RESPECT :

Les concurrents s'engagent à respecter les consignes de l'Organisation, ainsi que le code de la route. Les concurrents s'engagent aussi à respecter la nature (chemins, bois, routes, champs,...), sans jeter de débris. Tout concurrent surpris au non-respect de cette charte se verra éliminé de la course.

Art.7 : DROITS D'INSCRIPTION :

Le montant des droits d'inscription par concurrent est de :

- pour le 9 kms = 10 € en pré-inscription. 12€ sur place.

- pour le 18 kms = 10 € en pré-inscription. 12€ surplace, (se renseigner avant, car limité à 250 participants).

Chèque à l'ordre de : **ASC SOULAIRES**

A envoyer à : Mr François Llanes

19 grande rue

28 130 SOULAIRES

02 37 22 36 19

02 37 22 28 69

Aucun remboursement ne pourra être prétendu une semaine avant l'épreuve.

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué.

Art.8 : CERTIFICATS MEDICAUX :

Il est obligatoire de présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied (Loi n°99-223 du 25/03/99 art 6) datant de moins de 6 mois à la date de l'épreuve.

- Pour les licenciés au fédération sportive : Joindre au bulletin d'inscription, une photocopie de la licence en cours, qui a nécessité un certificat médicale.

- Pour les NON licenciés : Joindre au bulletin d'inscription, un certificat médicale (ou une photocopie) avec la mention suivante « **apte à la course à pied en compétition** ».

-Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs (entre 16 et 18 ans)

Art.9 : DROIT A L'IMAGE :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tous recours à l'encontre de l'Organisation et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Art.10 : CONCLUSION :

En signant le bulletin d'inscription, tous les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

SOULAIRES 28

SAMEDI 30 JANVIER 2010
TRAIL NOCTURNE
9 & 18 Kms



Départ 18h30 => 09 Kms
Départ 18h45 => 18 Kms

- * Course à pied verte accessible à tout le monde à partir de 18 ans, avec des parties escarpées en sous bois et chemins, le tout agrémenté de beaux dénivelés.
- * Ravitaillement en eau sur le parcours et buffet chaud à l'arrivée.
- * Vous devrez être muni d'une lampe.
- * LOT AU 300 PREMIERS INSCRITS
- * Récompense pour les 3 premiers: Féminins / Masculins.
- * Classement spéciale pour course en couple.

A.S.C SOULAIRES 28130
(entre Chartres et Maintenon)
Renseignements: 02.37.22.36.19
02.37.22.28.69

<http://ascsoulares-vtt.over-blog.com/>

* Ne pas jeter sur la voie publique

Bulletin d'inscription

* Les non licenciés doivent obligatoirement fournir un certificat médical de moins d'un an, mentionnant l'aptitude à la course à pied EN COMPETITION.

* Les licenciés doivent présenter leurs licences.

Nom: COCHEZ LA DISTANCE
9 kms 18 kms

Prénom:

Adresse:

Code postal: Ville:

Adresse e-mail:
Téléphone:
Date de naissance:

Sexe: Masculin Féminin

Club: N° de licence:

Signature*:

* En signant le bulletin d'inscription tous les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du règlement de la course soit sur le site internet => <http://ascsoulares-vtt.over-blog.com/> ou avant le départ et en acceptent toutes les clauses,

Retourner le bulletin complété avec photocopie de la licence / certificat médical mentionnant l'aptitude "course à pied EN COMPETITION". Inscription 10 € à retourner avant le 28/01/2010 à l'ordre de "A.S.C.S section VTT". + 2€ sur place:	
LLANES François 19 Grande Rue 28130 SOULAIRES	 * ASC Soulares remercie tous les sponsors, et les personnes ayant contribué à l'organisation de cette manifestation.

* En signant le bulletin d'inscription tous les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du règlement de la course soit sur le site internet => <http://ascsoulares-vtt.over-blog.com/> ou avant le départ et en acceptent toutes les clauses,